

Image not found or type unknown



Regularisation par le mariage

Par **Brendelicious**, le **02/05/2014** à **15:01**

Bonjour,
En couple avec un étranger d'origine africaine, sans papiers, je souhaite avoir des renseignements.
Je suis d'origine néerlandaise en France depuis plus de 10 ans. Il est en France depuis 3 ans, n'a pas de visa.
Si on se marie, a-t-il une chance d'obtenir un titre de séjour et comment cela va se dérouler ? est-ce qu'il devra rentrer au pays pour demander un visa ?
On nous avait dit que du fait que je sois de nationalité néerlandaise, c'est le droit européen qui s'appliquera si l'on se marie. Qu'est-ce que cela changera pour nous ?
Merci d'avance pour votre aide.